Goods and Services Tax Consumer Information Office

1991-92 Estimates

Part III

Expenditure Plan

91-03458/

The Estimates Documents

The Estimates of the Government of Canada are structured in three Parts. Beginning with an overview of total government spending in Part I, the documents become increasingly more specific. Part II outlines spending according to departments, agencies and programs and contains the proposed wording of the conditions governing spending which Parliament will be asked to approve. The Part III documents provide additional detail on each department and its programs primarily in terms of the results expected for the money spent.

Instructions for obtaining each volume can be found on the order form enclosed with Part II.

© Minister of Supply and Services Canada 1991

Available in Canada through

Associated Bookstores
and other booksellers

or by mail from

Canada Communication Group — Publishing
Ottawa, Canada K1A 0S9

Catalogue No. BT31-2/1992-III-95
ISBN 0-660-56373-8

1991-92 Estimates

Part III

Goods and Services Tax
Consumer Information Office

Preface

This Expenditure Plan is designed to be used as a reference document. As such it contains several levels of detail to respond to the various needs of its audience.

The Plan is divided into two sections. Section I presents an overview of the Program including a description, information on its background, objectives and planning perspective as well as performance information that forms the basis for the resources requested. Section II provides further information on the costs and resources as well as special analyses that the reader may require to understand the program more fully.

Section I is preceded by details of Spending Authorities from Part II of the Estimates. This is to provide continuity with other Estimates documents.

This document is designed to permit easy access to specific information that the reader may require. The table of contents provides a detailed guide to the contents of each section. In addition, references are made throughout the document to allow the reader to find more details on items of particular interest.

The Goods and Services Tax Consumer Information Office (GST CIO) was created in June 1990 to provide consumers with the information they need to make informed buying decisions on the prices of key consumer goods and services. The Office will cease operations in December 1991.

Table of Contents

Spending Authorities

A. Authorities for 1991-92 4

Section I
Program Overview

A. Plans for 1991-92 and Recent Performance
   1. Highlights 5

B. Summary of Financial Requirements 5

C. Background
   1. Introduction 6
   2. Mandate 6
   3. Program Objective 6
   4. Program Description 6
   5. Program Organization for Delivery 7

D. Planning Perspective and Program Performance Information
   1. External Factors Influencing the Program 8
   2. Performance Information 8

Section II
Supplementary Information

A. Financial Requirements by Object 10
B. Personnel Requirements 11
C. Net Cost of the Program 12
D. Index 13

Spending Authorities

A. Authorities for 1991-92 - Part II of the Estimates

Financial Requirements by Authority

Vote	(thousands of dollars)	1991-92 Main Estimates	1990-91 Main Estimates
	Goods and Services Tax Consumer Information Office		
20	Program Expenditures	7,114	--
(S)	Contributions to Employee benefit plans	224	--
	Total Agency	7,338	--

Votes - Wording and Amounts

Vote	(dollars)	1991-92 Main Estimates
	Goods and Services Tax Consumer Information Office	
20	Goods and Services Tax Consumer Information Office Program Expenditures	7,114,000

Program by Activities

(thousands of dollars)	1991-92 Main Estimates				1990-91 Main Estimates
	Authorized Person-Years*	Budgetary		Total	
		Operating	Capital		
Goods and Services Tax Consumer Information Office	23	7,293	45	7,338	--
1990-91 Authorized person-years	--				

* see figure 4, page 11 for additional information on person-years

Section I
Program Overview

A. Plans for 1991-92 and Recent Performance

1. Highlights

During 1991-92, the Goods and Services Tax Consumer Information Office (GST CIO) plans to:

- continue activities launched in 1990-91. These will consist of the provision of assistance to consumers through consumer information programs consisting of toll-free telephone lines, television and printed media and the distribution of material such as the Consumer's Guide to the GST and Prices (see page 8);
- continue to develop contacts with consumers, and manufacturing and retailing associations (see page 8);
- revise, as required, the comprehensive key list of goods and services as established in 1990-91 (see page 8);
- receive and look into consumer complaints on unusual price changes attributed to the replacement of the Federal Sales Tax (FST) by the GST (see page 8);
- continue research into the impact of sales tax reform and to issue a final report near the end of the Office's mandate of December 31, 1991; and
- provide periodic reports to the Governor-In-Council on the progress of the Office.

B. Summary of Financial Requirements

Figure 1: Financial Requirements for 1991-92

(thousands of dollars)	Estimates 1991-92	Forecast 1990-91	Change
Goods and Services Tax Consumer Information Office	7,338	19,496	(12,158)
Person-Years: * Controlled by T.B.	23	23	-
Other	1	1	-
	24	24	-

* See Figure 4, page 11, for additional information on person-years.

Explanation of Change: The financial requirements for 1991-92 are 62.4% or $12.1 million less than the forecast expenditures for 1990-91. The decrease is due primarily to a reduction in the level of advertising.

Explanation of 1990-91 Forecast: The resource requirements for 1990-91 were approved in Supplementary Estimates B for the establishment of the Goods and Services Tax Consumer Information Office. The forecast is based on information available as of November 30, 1990.

C. Background

1. Introduction

In the Goods and Services Tax Technical Paper, published in August, 1989, the Government announced its intention to establish an independent body to assist and inform consumers prior to and during the replacement of the FST with the GST.

On June 12, 1990, a consumer advisory council known as the Goods and Services Tax Consumer Information Office (GST CIO) was created by Order-in-Council under Section 6 of the Department of Consumer and Corporate Affairs Act.

2. Mandate

The GST CIO is an independent organization distinctly removed from the enforcement and interpretation of Bill C-62, an Act to amend the Excise Tax Act, the Criminal Code, the Customs Tariff, the Excise Act, the Income Tax Act, the Statistics Act and the Tax Court of Canada Act. The Office will exist for a period terminating one year after the day that a tax becomes payable pursuant to Bill C-62 by the recipient of a supply of goods or services.

The Office's primary mandate is to provide consumers with the information they need to make informed buying decisions both before and after the GST comes into effect.

3. Program Objective

To inform consumers of the impact of the Goods and Services Tax by undertaking research into and publishing information on the prices of key consumer goods and services.

4. Program Description

The Goods and Services Tax Consumer Information Office is an independent organization which will:

- undertake and publish research with respect to the impact of the GST on the prices of consumer goods and services;
- receive and investigate consumer complaints with respect to the impact of the tax on the prices of consumer goods and services; and
- submit, on a regular basis, reports on its activities to the Governor-in-Council.

5. Program Organization for Delivery

Activity Structure

The GST CIO has one activity which is the GST Consumer Information Office.

Organization Structure

The GST CIO is headed by a Consumer Advisory Council consisting of a Chairperson, two Vice-Chairpersons, an Executive Director and not more than ten other members appointed by Governor-in-Council. Members of the Council are persons who have extensive experience with consumer, business and labour issues and reflect regional interests across Canada. The Council meets at such times and places as the Chairperson deems necessary but at least quarterly.

In support of the Council, an Executive Committee consisting of the Chairperson, the two Vice-Chairpersons and the Executive Director performs tasks as assigned by the Council. The Executive Committee meets at such times as the Chairperson deems necessary.

The Executive Director is the chief executive officer and has, on behalf of the Council, general direction of the Office. The Executive Secretary is the chief operating officer reporting to the Executive Director and has responsibility for the management of the staff and day-to-day operations of the Office.

Figure 2: Organization Structure

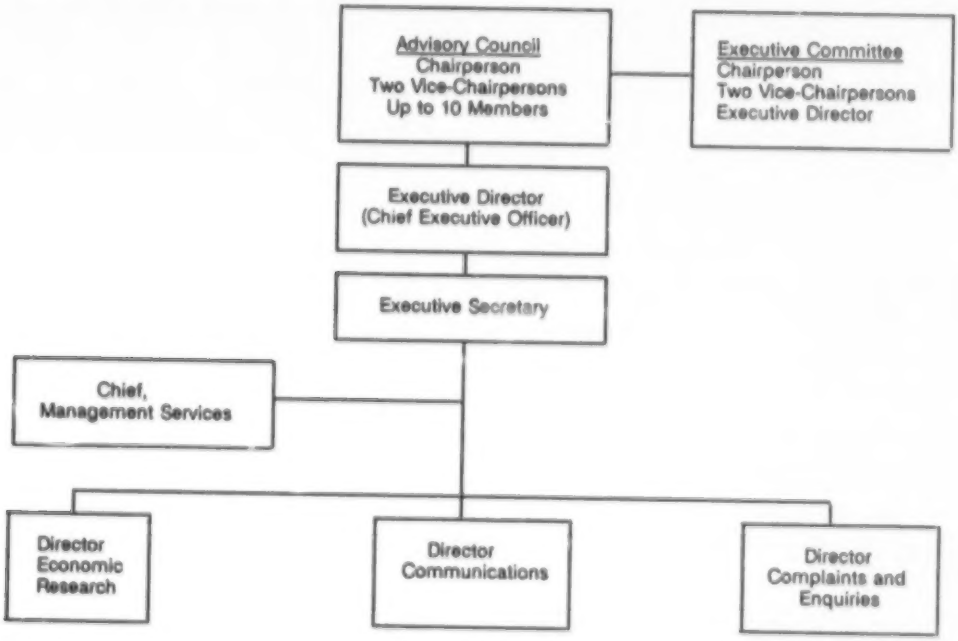

D. Planning Perspective and Program Performance Information

1. External Factors Influencing the Program

Consumer attitudes toward the Goods and Services Tax, the co-operation of the business community and political agendas will have varying degrees of influence on the program.

To date, co-operation from the business community has been good and consumers have been actively seeking information. However a lessening of co-operation by the business community in resolving complaints about irregular business practices will likely affect the credibility of the Office in the eyes of the consumer. The degree of interest exhibited by the consumer towards consumer information programs offered by the Office will affect workplans and workload.

2. Performance Information

Created on June 12, 1990, the GST CIO spent the next several months preparing for the official launch of the Office.

During these months the following major events occurred:

- development of a comprehensive key list of goods and services outlining the tax component difference between the outgoing Federal Sales Tax (FST) and the new Goods and Services Tax (GST);
- research and development of contacts with over 70 associations representative of consumers, manufacturers and retailers;
- development and implementation of a national advertising campaign;
- development of the Consumer's Guide to the GST and Prices; and
- continuous media and parliamentary contacts.

The GST CIO launched its consumer information program on September 12, 1990, with the release of the publication, the Consumer's Guide to the GST and Prices, and the opening of toll-free telephone service. This was followed by a national newspaper advertising campaign and in November 1990, a national television campaign. In addition, over three hundred thousand copies of the "Consumers Guide" were distributed to 930 grocery stores throughout the country to facilitate availability to the consumer.

Three specific brochures, one on housing, one on cars and one on groceries were completed and distributed in December 1990.

It is anticipated that over 3000 calls per day will be received through the toll-free telephone system and over two million copies of the Consumer's Guide and the specialized brochures will be distributed.

Commencing January 1, 1991, and continuing until December 1991, the Office will be receiving and looking into consumer complaints on unusual price changes attributed to the replacement of the FST by the GST. The Office will monitor price movements on categories of Goods and Services and will keep the public informed of its findings. It is expected that the resolution of complaints concerning prices will be resolved primarily through discussion with consumer, manufacturing and retailing associations.

Based on questions raised by consumers utilizing the toll-free telephone system, additional brochures will be produced as required.

The GST CIO mandate is of a short term nature. Consequently, the development of sophisticated performance measures would not be feasible nor cost effective. The Office is consumer driven and is uniquely affected by demands made for information or complaints.

In summation, the Office's performance, resource requirements and workload will depend largely on the attitude and behaviour of consumers and subsequently the business community.

Section II
Supplementary Information

A. Financial Requirements by Object

Figure 3: Details of Financial Requirements by Object

(thousands of dollars)	Estimates 1991-92	Forecast 1990-91
Personnel		
Salaries and wages	1,443	1,083
Contributions to employee benefit plans	224	-
	1,667	1,083
Goods and Services		
Transportation and Communications	2,546	4,377
Information	855	11,366
Professional and special services	2,175	2,062
Rentals	5	5
Purchased repair and upkeep	10	35
Utilities, materials and supplies	35	35
Other subsidies and payments		
	5,626	17,880
Total Operating	7,293	18,963
Capital	45	533
	7,338	19,496

B. Personnel Requirements

Personnel costs (including statutory contributions to employee benefit plans) constitute 22.7% of the total operating costs. Information on person-years is provided in Figure 4.

Figure 4: Details of Personnel Requirements

	Person-Years* Controlled by Treasury Board		Current Salary Range	1991-92 Average Salary Provision
	Estimates 91-92	Forecast 90-91		
Management	3	3	59,000 - 132,700	86,341
Scientific and Professional				
Economics, Sociology and Statistics	4	4	20,000 - 79,367	66,964
Administrative and Foreign Services				
Administrative Services	5	4	17,470 - 72,817	47,581
Information Services	1	1	17,329 - 65,839	-
Program Administration	7	7	17,470 - 72,817	49,685
Administrative Support				
Clerical and Regulatory	2	3	16,504 - 40,509	28,180
Secretarial, Stenographic and Typing	1	1	16,356 - 40,768	-
	23	23		

	Other Person-Years*		Current Salary Range	1991-92 Average Salary Provision
	Estimates 91-92	Forecast 90-91		
Senior Level	1	1	42,500 - 158,800	-

*** Person-Years** - refers to the employment for one full year or the equivalent thereof (for example, the employment of three persons for four months each). A person-year may consist of regular time personnel (whether in Canada or abroad), continuing and non-continuing, full-time or part time, seasonal, term or casual employees, and other types of employees.

Controlled person-years are those subject to the control of the Treasury Board. With some exceptions, the Treasury Board directly controls the person-years of departments and agencies listed in Schedule I, Parts I and II, of the Public Service Staff Relations Act. The Treasury Board does not control person-years related to Ministers' staff appointed pursuant to Section 39 of the Public Service Employment Act and all appointments pursuant to an Order in Council. Also, the person-years of some departments and agencies may be excluded from Treasury Board control. Controlled person-years are referred to as "authorized" person-years in Part II of the Estimates.

Other person-years are those not subject to Treasury Board control but disclosed in Part III of the Estimates, on a comparative basis with previous years, in support of the personnel expenditure requirements specified in the Estimates.

Note: The person-year columns display the forecast distribution of the controlled and other person-years for the Program by occupational group. The current salary range column shows the salary ranges by occupational group at October 1, 1990. The average salary column reflects the estimated base salary costs including allowance for collective agreements, annual increments, promotions and merit pay divided by the person-years in the occupational category. Year-to-year comparison of averages may be affected by changes in the distribution of the components underlying the calculations.

C. Net Cost of the Program

The Estimates of the Program include only those expenditures to be charged to its voted and statutory authorities. Figure 5 provides other cost items which need to be taken into account to arrive at the estimated net cost of the Program.

Figure 5: Total Cost of Program for 1991-92

(thousands of dollars)	Main Estimates 1991-92	Add* Other Costs	Estimated Total Program Cost 1991-92	1990-91
	7,338	363	7,701	N/A

* Other Costs of $ 363,000 include the following:

	($000)
• accommodation received without charge from Public Works	318
• employee benefits covering the employer's share of insurance premiums and costs paid by the Treasury Board Secretariat	43
• cheque issue and other accounting services received from Supply and Services Canada	2

D. Index

A
Activity Structure 7
Advisory Council 6, 7
Authorities 4, 12

B
Background 6
Brochures 8

C
Capital 4, 10
Car Brochure 8
Consumer Complaints 5, 6, 8
Consumer's Guide 5

E
Estimates 4-6, 10-12
Explanation of 1990-91 Forecast 6
Explanation of Change 5
External Factors 8

F
Financial Requirements by Object 10

H
Highlights 5
Housing Brochure 8

I
Information Program 8

M
Mandate 5, 6, 9
Members 7

N
Net cost of the Program 12

O
Operating 4, 7, 10, 11
Organization Structure 7

P
Person-Years 4, 5, 11
Personnel costs 11
Personnel Requirements 11
Planning Perspective and Program Performance Information 8
Plans 5, 9, 11
Program Description 6
Program Objective 6
Program Organization for Delivery 7
Program Overview 5

R
Research 5-8

S
Spending Authorities 4

T
Toll-free telephone 5, 8

Bureau d'information des consommateurs sur la taxe sur les produits et services

Budget des dépenses 1991-1992

Partie III

Plan de dépenses

Les documents budgétaires

Le Budget des dépenses du gouvernement du Canada est divisé en trois parties. Commençant par un aperçu des dépenses totales du gouvernement dans la Partie I, les documents deviennent de plus en plus détaillés. Dans la Partie II, les dépenses sont décrites selon les ministères, les organismes et les programmes. Cette partie renferme aussi le libellé proposé des conditions qui s'appliquent aux pouvoirs de dépenser qu'on demande au Parlement d'accorder. Dans les documents de la Partie III, on fournit des détails supplémentaires sur chacun des ministères ainsi que sur leurs programmes surtout axés sur les résultats attendus en contrepartie de l'argent dépensé.

Les instructions sur la façon de se procurer ces documents se trouvent sur le bon de commande qui accompagne la Partie II.

© Ministre des Approvisionnements et Services Canada 1991

En vente au Canada par l'entremise des

Librairies associées
et autres libraires

ou par la poste auprès du

Groupe Communication Canada — Édition
Ottawa (Canada) K1A 0S9

N° de catalogue BT31-2/1992-III-95
ISBN 0-660-56373-8

Budget des dépenses 1991-1992

Partie III

Bureau d'information des consommateurs sur la taxe sur les produits et services

Préface

Conçu pour servir de document de référence, ce Plan de dépenses propose à ses utilisateurs différents niveaux d'information pouvant répondre à leurs besoins propres.

Le document comprend deux sections. La section I présente un aperçu et une description du Programme, des données de base, les objectifs et les perspectives en matière de planification, ainsi que des données sur le rendement, qui servent à justifier les ressources demandées. La section II fournit plus de renseignements sur les coûts et les ressources, ainsi que des analyses spéciales qui permettront aux lecteurs de mieux comprendre le Programme.

La section I est précédée des autorisations de dépenser provenant de la Partie II du Budget des dépenses. Cette façon de procéder a pour objet d'assurer une certaine continuité avec les autres documents budgétaires.

Ce document permettra aux lecteurs de trouver facilement les renseignements qu'ils cherchent. La table des matières expose en détail le contenu de chaque section. En outre, dans tout le document, des renvois permettent aux lecteurs de trouver de plus amples renseignements sur les postes de dépenses qui les intéressent particulièrement.

Le Bureau d'information des consommateurs sur la taxe sur les produits et services (BIC TPS) a été créé en juin 1990 dans le but de fournir aux consommateurs canadiens l'information nécessaire pour les aider à prendre des décisions éclairées sur l'achat de biens et services clés. Le Bureau cessera ses opérations en décembre 1991.

Table des matières

Autorisations de dépenser

A. Autorisations pour 1991-1992 4

Section I
Aperçu du programme

A. Plans pour 1991-1992 et rendement à ce jour
   1. Points saillants 5

B. Sommaire des besoins financiers 5

C. Données de base
   1. Introduction 6
   2. Mandat 6
   3. Objectif du programme 6
   4. Description du programme 6
   5. Organisation du programme en vue de son exécution 7

D. Perspective de planification et données sur le rendement du programme
   1. Facteurs externes qui influent sur le Programme 8
   2. Données sur le rendement 8

Section II
Renseignements supplémentaires

A. Besoins financiers par article 10
B. Besoins en personnel 11
C. Coût net du Programme 12
D. Index 13

Autorisations de dépenser

A. Autorisations pour 1991-1992 - Partie II du Budget des dépenses

Besoins financiers par autorisation

Crédit	(en milliers de dollars)	Budget principal 1991-1992	Budget principal 1990-1991
	Bureau d'information des consommateurs sur la taxe sur les produits et services		
20	Dépenses du programme	7 114	--
(L)	Contributions au régime d'avantages sociaux des employés	224	--
	Total de l'organisme	7 338	--

Crédits - Libellé et sommes demandées

Crédit	(dollars)	Budget principal 1991-1992
	Bureau d'information des consommateurs sur la taxe sur les produits et services	
20	Bureau d'information des consommateurs sur la taxe sur les produits et services - Dépenses du Programme	7 114 000

Programme par activité

(en milliers de dollars)	Budget principal 1991-1992				Budget principal 1990-1991
	Années-personnes autorisées*	Budgétaire		Total	
		Fonctionnement	Dép. en capital		
Bureau d'information des consommateurs sur la taxe sur les produits et services	23	7 293	45	7 338	--
Années-personnes autorisées en 1990-1991	--				

* pour plus de renseignements sur les années-personnes, veuillez consulter le tableau 4, page 11

Section I
Aperçu du programme

A. Plans pour 1991-1992 et rendement à ce jour

1. Points saillants

En 1991-1992, le Bureau d'information des consommateurs sur la taxe sur les produits et services (BIC TPS) a l'intention de :

- poursuivre les activités entreprises en 1990-1991, dont l'aide aux consommateurs par le biais de programmes d'information dans les médias électroniques et imprimés et par l'intermédiaire de lignes téléphoniques sans frais, et en distribuant des documents comme La TPS et les prix : Guide du consommateur averti (voir page 8);
- continuer d'établir des contacts avec les consommateurs et les associations de manufacturiers et de détaillants (voir page 8);
- réviser au besoin la liste clé détaillée des produits et services établie en 1990-1991 (voir page 8);
- recevoir et examiner les plaintes présentées par les consommateurs au sujet de modifications de prix inusités attribuées au remplacement de la taxe de vente fédérale, (TVF) par la TPS (voir page 8);
- poursuivre des recherches sur l'incidence de la réforme de la taxe de vente et publier un rapport final vers la fin de son mandat, fixée au 31 décembre 1991;
- soumettre au gouverneur en conseil des rapports périodiques sur les progrès du Bureau.

B. Sommaire des besoins financiers

Tableau 1 : Besoins financiers pour 1991-1992

(en milliers de dollars)		Budget des dépenses 1991-1992	Prévu 1990-1991	Différence
Bureau d'information des consommateurs sur la taxe sur les produits et services		7 338	19 496	(12 158)
Années-personnes : *	Contrôlées par CT	23	23	-
	Autres	1	1	-
		24	24	-

* Pour plus de renseignements sur les années-personnes, veuillez consulter le tableau 4, page 11.

Explication de la différence : Les besoins financiers pour 1991-1992 sont de 62,4 % ou de 12 158 000 $ moins élevés que les dépenses prévues pour 1990-1991. Cette diminution est attribuable principalement à une baisse du niveau de publicité.

Explication du budget prévu pour 1990-1991 : Les ressources requises pour 1990-1991 ont été approuvées dans le Budget supplémentaire B qui prévoyait l'établissement du Bureau d'information des consommateurs sur la taxe sur les produits et services. Les chiffres prévus sont basés sur les renseignements disponibles au 30 novembre 1990.

C. Données de base

1. Introduction

Dans le Document technique sur la taxe sur les produits et services, publié en août 1989, le gouvernement a annoncé son intention d'établir un organisme indépendant afin d'aider et d'informer les consommateurs avant et pendant la période de remplacement de la TVF par la TPS.

Le 12 juin 1990, un conseil consultatif des consommateurs appelé Bureau d'information des consommateurs sur la taxe sur les produits et services (BIC TPS) a été créé par décret du conseil en vertu de l'article 6 de la Loi sur le ministère des Consommateurs et des Sociétés.

2. Mandat

Le BIC TPS est un organisme indépendant très distinct qui ne s'occupe pas de l'exécution ni de l'interprétation du projet de loi C-62, Loi modifiant la Loi sur la taxe d'accise, le Code criminel, le Tarif des douanes, la Loi sur l'accise, la Loi de l'impôt sur le revenu, la Loi sur la statistique et la Loi sur la Cour canadienne de l'impôt. Le Bureau existera durant une période qui se terminera un an après le jour où une taxe deviendra exigible conformément au projet de loi C-62 par le destinataire d'une fourniture de produits ou de services.

Le mandat principal du Bureau consiste à fournir aux consommateurs les renseignements dont ils ont besoin pour prendre des décisions d'achat judicieuses avant et après l'entrée en vigueur de la TPS.

3. Objectif du programme

Informer les consommateurs au sujet de l'incidence de la taxe sur les produits et services en effectuant des recherches et en publiant des renseignements sur les prix des principaux produits et services de consommation.

4. Description du programme

Le Bureau d'information des consommateurs sur la taxe sur les produits et services est un organisme indépendant qui:

- effectuera des recherches au sujet de l'incidence de la taxe sur les prix des produits et des services de consommation et publiera les résultats de ces recherches;
- recevra et examinera les plaintes des consommateurs au sujet de l'incidence de la TPS sur les prix des produits et des services de consommation;
- soumettra au gouverneur en conseil des rapports périodiques sur ses activités.

5. Organisation du Programme en vue de son exécution

Structure de l'activité

Le BIC TPS a une seule activité, qui est le Bureau d'information des consommateurs sur la TPS.

Structure de l'organisation

Le BIC TPS est dirigé par un Conseil consultatif des consommateurs constitué d'un président, de deux vice-présidents, d'un directeur général et d'au plus dix autres membres nommés par le gouverneur en conseil. Les membres du Conseil ont une solide expérience des questions de consommation, des milieux d'affaires et des questions ouvrières, et représentent les intérêts de toutes les régions du Canada. Le Conseil se réunit aux endroits et aux moments où le président le juge bon, mais au moins une fois par trimestre.

Pour appuyer le Conseil, un comité exécutif constitué du président, des deux vice-présidents et du directeur général assume les tâches qui lui sont confiées par le Conseil. Le comité exécutif se réunit lorsque le président le juge bon.

Le directeur général est le chef de la direction et assume, au nom du Conseil, la direction générale du Bureau. Le secrétaire général est le chef de l'exploitation. Il relève du directeur général et est chargé de la gestion du personnel et des activités quotidiennes du Bureau.

Tableau 2 : Structure de l'organisation

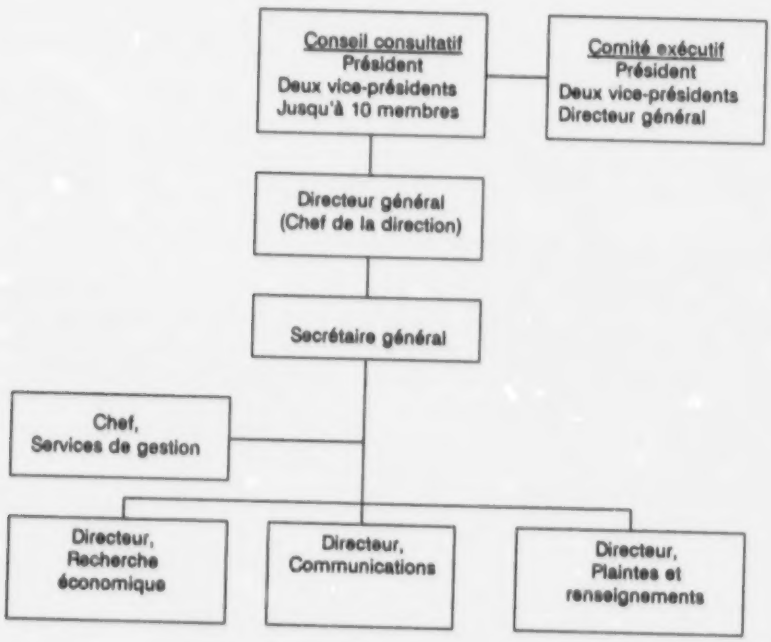

D. Perspective de planification et données sur le rendement du programme

1. Facteurs externes qui influent sur le Programme

Les attitudes des consommateurs à l'égard de la taxe sur les produits et services, la coopération des milieux d'affaires et les programmes politiques sont tous des facteurs qui auront une incidence variable sur le Programme.

Jusqu'à maintenant, les milieux d'affaires ont bien coopéré et les consommateurs s'informent activement. Un repli de la coopération manifestée par les milieux d'affaires dans les cas de règlement de plaintes au sujet de pratiques d'affaires risque toutefois d'affecter la crédibilité du Bureau aux yeux des consommateurs. L'intérêt manifesté par les consommateurs à l'égard des programmes d'information offerts par le Bureau affectera les plans et la charge de travail.

2. Données sur le rendement

Créé le 12 juin 1990, le BIC TPS a passé les quelques mois suivants à se préparer à lancer officiellement ses activités.

Les grandes activités suivantes se sont déroulées pendant ces mois de préparation :

- établissement d'une liste clé détaillée de produits et de services qui précise le contenu de taxe différent entre la taxe de vente fédérale (TVF) et la nouvelle taxe sur les produits et services (TPS);
- recherche et établissement de contacts avec plus de 70 associations de consommateurs, de fabricants et de détaillants;
- élaboration et mise en œuvre d'une campagne de publicité nationale;
- préparation de la publication La TPS et les prix : Guide du consommateur averti;
- contacts constants avec des représentants des médias et du Parlement.

Le BIC TPS a lancé son programme d'information des consommateurs le 12 septembre 1990 en publiant le document intitulé La TPS et les prix : Guide du consommateur averti, et en inaugurant son service téléphonique sans frais. Ont suivi une campagne de publicité nationale dans les journaux et, en novembre 1990, une campagne nationale à la télévision. En outre, on a distribué, plus de 300 000 exemplaires du «Guide du consommateur» dans 930 épiceries de tous les coins du pays afin de le rendre plus facile d'accès pour les consommateurs.

Trois brochures spécialisées, soit une sur le logement, une sur l'automobile et une autre sur les articles d'épicerie, ont été publiées en décembre 1990.

On prévoit recevoir plus de 3 000 appels par jour sur le réseau téléphonique sans frais, et distribuer plus de deux millions d'exemplaires du Guide du consommateur et des brochures spécialisées.

À compter du 1er janvier 1991 et jusqu'en décembre 1991, le Bureau recevra et examinera les plaintes présentées par les consommateurs au sujet de modifications de prix inusitées attribuées au remplacement de la TVF par la TPS. Le Bureau suivra les fluctuations des prix de certaines catégories de produits et de services, et tiendra le public au courant de ses constatations. On prévoit que les plaintes portant sur les prix seront réglées principalement par la discussion avec les associations de consommateurs, de fabricants et de détaillants.

À partir des questions posés par les consommateurs qui se serviront du réseau téléphonique sans frais, le Bureau produira au besoin des brochures supplémentaires.

Le BIC TPS a un mandat à court terme. Il ne serait donc ni faisable ni rentable d'élaborer des critères complexes de mesure du rendement. Le Bureau est mû par les consommateurs et seules les demandes de renseignements ou les plaintes ont un effet sur ses activités.

En résumé, le rendement du Bureau, les ressources dont il aura besoin et sa charge de travail seront en grande partie fonction de l'attitude et du comportement des consommateurs et, par la suite, des milieux d'affaires.

Section II
Renseignements supplémentaires

A. Besoins financiers par article

Tableau 3 : Détails des besoins financiers par article

(en milliers de dollars)	Budget des dépenses 1991-1992	Prévu 1990-1991
Personnel		
Traitements et salaires	1 443	1 083
Contributions aux régimes d'avantages sociaux des employés	224	-
	1 667	1 083
Biens et services		
Transports et communications	2 546	4 377
Information	855	11 366
Services professionnels et spéciaux	2 175	2 062
Locations	5	5
Achats de services de réparation et d'entretien	10	35
Services publics, fournitures et approvisionnements	35	35
Autres subventions et paiements		
	5 626	17 880
Total des dépenses de fonctionnement	7 293	18 963
Dépenses en capital	45	533
	7 338	19 496

B. Besoins en personnel

Les frais afférents au personnel (y compris les contributions obligatoires aux régimes d'avantages sociaux des employés) représentent 22,7% du total des dépenses de fonctionnement. Les renseignements sur les années-personnes figurent au tableau 4.

Tableau 4: Détails des besoins en personnel

	Années-personnes* Contrôlées par le Conseil du Trésor		Échelle des traitements actuelle	Provision pour le traitement annuel moyen
	Budget des dépenses 1991-1992	Prévu 1990-1991		1991-1992
Gestion	3	3	59 000 -132 700	86 341
Scientifique et professionnelle				
Économique, sociologie et statistique	4	4	20 000 - 79 367	66 964
Administration et service extérieur				
Services administratifs	5	4	17 470 - 72 817	47 581
Services d'information	1	1	17 329 - 65 839	-
Administration des programmes	7	7	17 470 - 72 817	49 685
Soutien administratif				
Commis aux écritures et aux règlements	2	3	16 504 - 40 509	28 180
Secrétariat, sténographie et dactylographie	1	1	16 356 - 40 768	-
	23	23		

	Autres Années-personnes*		Échelle des traitements actuelle	Provision pour le traitement annuel moyen
	Budget des dépenses 1991-1992	Prévu 1990-1991		1991-1992
Cadres supérieurs	1	1	42,500 - 158 800	-

* L'expression **"années-personnes"** désigne l'emploi d'une personne pendant une année complète ou l'équivalent (par exemple, l'emploi de trois personnes pendant quatre mois chacune). Une année-personne peut viser les employés rémunérés au tarif des heures normales (au Canada ou à l'étranger), permanent ou non, à temps plein ou partiel, saisonniers, nommés pour une période déterminée ou occasionnels et les autres types d'employés.

Les **années-personnes** contrôlées sont assujetties au contrôle du Conseil du Trésor. À quelques exceptions près, le Conseil du Trésor contrôle directement le nombre d'années-personnes des ministères et organismes énumérés à l'annexe I des parties I et II de la Loi sur les relations de travail dans la fonction publique. Le Conseil du Trésor ne contrôle pas les années-personnes concernant le personnel des ministres nommé en vertu de l'article 39 de la Loi sur les relations de travail dans la fonction publique et toutes les nominations faites en vertu d'un décret. En outre, les années-personnes de certains ministères et organismes peuvent être exemptées du contrôle du Conseil du Trésor. Dans la partie II du Budget des dépenses, les années-personnes contrôlées sont identifiées comme années-personnes "autorisées".

Les "autres" années-personnes ne sont pas assujetties au contrôle du Conseil du Trésor mais sont divulguées à la partie III du Budget des dépenses, dans un tableau comparatif avec les années précédentes, à l'appui des dépenses en personnel requis énoncées dans le Budget des dépenses.

Nota: Les colonnes concernant les années-personnes montrent la répartition prévue des années-personnes du programme, contrôlées ou non, par groupe professionnel. Le colonne concernant l'échelle des traitements actuelle indique les échelles salariales par groupe professionnel en vigueur le 1er octobre 1990. La colonne visant l'échelle des traitements indique les coûts salariaux estimatifs de base, y compris la provision pour les conventions collectives, les augmentations d'échelon annuelles, les promotions et la rémunération au mérite, divisés par le nombre d'années-personnes du groupe. Les modifications apportées à la répartition des éléments utilisés pour le calcul peuvent influer sur la comparaison des moyennes entre les années.

C. Coût net du Programme

Le Budget des dépenses du Programme ne comprend que les dépenses qui doivent être imputées sur ses crédits votés et législatifs. Le tableau 5 présente d'autres éléments de coût dont il faut tenir compte pour établir le coût net estimatif total du Programme.

Tableau 5 : Coût total du Programme pour 1991-1992

(en milliers de dollars)	**Budget principal 1991-1992**	Plus* Autres coûts	Coût total estimatif du programme	
			1991-1992	1991-1992
	7 338	363	7 701	s.o.

* Les autres coûts de 363 000 $ comprennent :

	(en milliers de $)
• locaux fournis sans frais par Travaux publics	318
• avantages sociaux des employés, constitués de la contribution de l'employeur aux primes des régimes d'assurance et des frais payés par le Secrétariat du Conseil du Trésor	43
• services d'émission de chèques et autres services comptables reçus d'Approvisionnements et Services Canada	2

D. Index

A
Années-personnes 4, 5, 11
Aperçu du programme 5
Autorisations 4, 12
Autorisations de dépenser 4

B
Besoins en personnel 11
Besoins financiers par article 10
Brochure sur l'automobile 8
Brochure sur le logement 8
Budget des dépenses 4-6, 10

C
Conseil consultatif 6, 7
Coût de personnel 11
Coût net du programme 12

D
Dépenses en capital 4, 10
Description du Programme 6
Données de base 6

E
Explication de la différence 5
Explication du budget prévu pour 1990-1991 5

F
Facteurs externes 8
Fonctionnement 4, 8, 10, 11

G
Guide du consommateur 5

L
Lignes téléphoniques sans frais 5, 8

M
Mandat 5, 6, 8
Membres 7

O
Objectif du Programme 6
Organisation du programme en vue de son exécution 7

P
Perspectives de planification et données sur le rendement 8
Plaintes des consommateurs 5, 6, 8
Plans 5, 12
Points saillants 5
Programme d'information 8

R
Recherche 5-8

S
Structure de l'activité 7
Structure de l'organisation 7